



BON DE COMMANDE CHEQUES CADEAUX UCAH

A retourner avec votre règlement à l'ordre de l'Union des Commerçants et Artisans des Herbières

VOS COORDONNEES

Raison sociale : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Mail : _____

LIVRAISON

Date de livraison souhaitée : _____

Nom du contact lors de la livraison : _____

Adresse de livraison (si différente)

Téléphone : _____

Afin de bénéficier de l'exonération de 5% de l'URSSAF, merci de préciser pour quel évènement, ce chèque est offert. Nous précisons également que ce chèque n'est pas utilisable pour l'alimentaire et le carburant comme stipulé sur les CGV ci-contre.

Quantité	Montant (valeur faciale)	Total	Date de validité
Total de la commande			

Référence de votre règlement

Par chèque

Banque _____

N° de chèque _____

L'acheteur déclare avoir pris connaissance des conditions générales de ventes ci-contre.

Date et signature

Cachet de l'entreprise



Conditions Générales de vente au 16 octobre 2019

Clauses Générales

Les présentes conditions générales de ventes s'appliquent à toutes les ventes de Chèques Cadeaux.

Par la signature du bon de commande, le client reconnaît en avoir pris connaissance et les accepter.

Commande

La commande de Chèques Cadeaux est faite par le demandeur sous son unique responsabilité, conformément aux prescriptions fixées dans les Conditions Générales de vente.

Le bon de commande doit obligatoirement comporter le nom et la signature du demandeur ainsi que son cachet professionnel.

Validité de la commande

La commande de Chèques Cadeaux doit être accompagnée du règlement par chèque à l'ordre de l'Union des Commerçants et Artisans des Herbières.

L'association se réserve le droit de ne traiter la commande qu'après avoir vérifié la régularité du paiement.

L'attribution du chèque cadeau

Afin de bénéficier de l'exonération des 5% URSSAF, l'attribution doit être en lien avec l'un des événements suivants qui doit par ailleurs, être notifié sur le chèque

- la naissance, l'adoption,
- le mariage, le pacs,
- le départ à la retraite,
- la fête des mères, des pères,
- la Sainte-Catherine, la Saint-Nicolas,
- Noël pour les salariés et les enfants jusqu'à 16 ans révolus dans l'année civile,
- la rentrée scolaire*

Livraison

Les frais de livraison sont gratuits. Le client pourra demander, à ses frais, un mode de livraison spécifique par mention inscrite sur le bon de commande.

Retour

Les Chèques Cadeaux non utilisés ou dont la date de validité est dépassée ne pourront être échangés ou repris par l'association. Toute demande de remboursement sera refusée.

Opposition.

Les Chèques Cadeaux perdus ou volés ne peuvent donner lieu ni à un échange, ni à un remboursement.

Interdiction à la revente

Le client s'interdit de revendre les Chèques Cadeaux. L'Union des Commerçants et Artisans des Herbières se réserve le droit de mettre fin à ses relations commerciales avec tout client manquant à cette obligation et ce, sans préavis, ni indemnités.

Où les dépenser

Chez tous les commerçants, artisans et prestataires adhérents à l'Union des Commerçants et Artisans des herbières, ***hormis l'alimentation et le carburant***. La liste sera remise à la livraison des chèques ou disponible sur le site de l'UCAH.

**Pour les salariés ayant des enfants âgés de moins de 26 ans dans l'année d'attribution du bon d'achat (sous réserve de la justification du suivi de scolarité).*

Par « rentrée scolaire », il faut entendre toute rentrée de début d'année scolaire, universitaire... peu importe la nature de l'établissement : établissement scolaire, lycée professionnel, centre d'apprentissage.